



MOUVEMENTS DE PERSONNEL ET SÉCURITÉ D'EMPLOI SÉANCE D'AFFECTION – Août 2019 Personnel de soutien SECTEUR ADAPTATION SCOLAIRE

Le processus de sécurité d'emploi du secteur de l'adaptation scolaire nécessite une séance d'affectation pour le personnel **régulier** en adaptation scolaire (partie 1).

Suite à ce mouvement de personnel, les postes demeurés vacants seront offerts en séance d'affectation (partie 2).

Voici les informations pertinentes concernant ces séances.

Partie 1 : Séance d'affectation pour le personnel régulier		
Date	Corps d'emploi	Lieu
Lundi, 12 août 2019 à 13h 00	Technicien en éducation spécialisée	Auditorium de la PHD, Saint-Hyacinthe
Mardi, 13 août 2019 à 13h 00	Préposé aux élèves handicapés	

Toutes les personnes régulières du secteur de l'adaptation scolaire inscrites sur les listes déposées sur *Intranet* de la Commission scolaire **sont invitées à se présenter** à la séance d'affectation selon leur statut pour cette séance. **Les personnes qui ne pourront être présentes lors de ces séances d'affectation pourront mandater une personne pour agir en leur nom en remplissant le formulaire de procuration**, disponible sur le site *Intranet*.

- ✓ Personnes dont le poste est aboli (« **Poste aboli** »);
- ✓ Personnes ayant moins d'ancienneté dans la classe d'emplois des personnes dont le poste est aboli (« **Convoqué** »)

La présence des personnes ayant seulement un statut « invité » n'est pas obligatoire.

La liste des personnes visées par les séances d'affectation ainsi que la liste des postes vacants seront déposées quelques jours avant la séance sur le site *Intranet/Service/Service des ressources humaines/Personnel de soutien/Séances d'affectation*.

Partie 2 : Séance d'affectation - Postes réguliers vacants		
✓ Technicien en éducation spécialisée		
✓ Préposé aux élèves handicapés		
Pour qui?	Date	Lieu
Pour le personnel régulier des autres corps d'emploi ⁽¹⁾ ou du personnel temporaire ⁽¹⁾	Lundi, 19 août 2019 À 13h 00	Auditorium de la PHD, Saint-Hyacinthe

Cette séance d'affectation vise à combler les postes demeurés vacants à la suite de la première séance d'affectation. Elle s'adresse au personnel suivant par ancienneté:

1. Personnel **régulier des autres corps d'emploi** ⁽¹⁾
2. Personnel **temporaire de la liste de priorité d'emploi** dans le corps d'emploi visé (technicien en éducation spécialisée ou préposé aux élèves handicapés)
3. Personnes salariées **temporaires**⁽¹⁾

Veuillez surveiller *Intranet* vers le 16 août 2019 pour obtenir la liste des postes vacants.

Confirmation de présence pour la partie 1 et la partie 2 :

Veuillez confirmer votre présence **au plus tard le 12 juillet 2019** en complétant le formulaire d'inscription en accédant au lien inscrit dans la section *Intranet*.

[Présence séances d'affectation - Secteur adaptation scolaire](#)

Carmel Beaulieu
Agent d'administration
Service des ressources humaines

(1) Les qualifications requises et aux autres exigences du poste doivent avoir été vérifiées. Pour ce faire, suite à votre confirmation de présence, le SRH vérifiera vos documents inclus dans votre dossier d'employé.